



UE LIBREMENT CHOISIES POUR DES POINTS DE PARCOURS*



Présentation

Description

Durant l'année, **l'étudiant choisira en plus du parcours obligatoire (tronc commun)** :

- 2 UE librement choisies, permettant la validation du 2^{ème} cycle des études médicales
- Eventuellement 1 UE librement choisie supplémentaire, permettant une obtention de 10 points de valorisation du parcours en vue de la procédure de Matching en fin de 2^{ème} La validation de cette UE n'est pas requise pour valider le 2ème cycle. Par contre, elle doit être validée pour obtenir les 10 points de parcours.
- Les UE Librement Choies validant des points de Parcours ne sont réalisables qu'au cours du 2nd Cycle (sauf UE Engagement pédagogique mixte anatomie et physiologique).
- L'obtention d'un Master débuté durant le 1^{er} Cycle peut être soumise à validation de points de Parcours.

L'étudiant devra donc signaler à la scolarité lors de la rentrée, quelles UE entrent dans la validation de son second cycle et quelles UE entrent dans la validation de son parcours. Attention l'étudiant devra veiller à ne pas choisir deux UE dispensées sur un même Bloc. En effet, les partiels de ces UE se déroulent en même temps.

NB : L'offre d'UE optionnelles est susceptible d'évoluer d'une année sur l'autre en fonction de ce qui est proposé par les enseignants.